

deux domaines transversaux. Ils visent plutôt à indiquer l'action qui pourrait être menée dans les diverses sphères grâce aux compétences de l'UNESCO, action qui devrait être complétée par une autre action de caractère intersectoriel. Globalement, l'intersectorialité tend à démontrer que l'UNESCO peut prendre des mesures coordonnées et mettre à profit la synergie de ses cinq secteurs en se fondant sur une approche interdisciplinaire et holistique.

*Les stratégies relatives aux deux thèmes transversaux sont-elles suffisamment prises en compte dans l'action prévue par le 31 C/5 approuvé? Quelles autres mesures devraient être adoptées, selon vous, pour assurer l'intégration effective de ces thèmes/stratégies dans les programmes de l'Organisation?*

*Le 31 C/5 approuvé reflète-t-il suffisamment les autres activités et initiatives intersectorielles?*

*Pensez-vous qu'il faille encore inclure dans le 32 C/5 des projets relatifs aux deux thèmes transversaux? Souhaitez-vous allouer de nouveau un certain montant aux projets se rapportant aux deux thèmes transversaux du 31 C/4?*

10. La Stratégie à moyen terme mentionne cinq fonctions principales conformes au rôle d'institution phare joué par l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication : être un laboratoire d'idées, un organisme normatif, un centre d'échange d'information, un organisme de développement des capacités des Etats membres et un catalyseur pour la coopération internationale. Dans l'exercice de ces fonctions complémentaires et dans le cadre de l'ensemble de ses programmes, l'Organisation s'est occupée d'un certain nombre de questions d'actualité, renforçant ainsi le rôle qu'elle joue sur la scène internationale.

11. Depuis l'adoption par la Conférence générale, à sa 31e session, de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle et l'approbation des deux stratégies relatives à l'élimination de la pauvreté et à la contribution des TIC à la construction d'une société du savoir, l'Organisation dispose de bons atouts pour contribuer, dans ses domaines particuliers de compétence, à la réalisation des objectifs internationaux de développement fixés au Sommet du Millénaire par l'Assemblée générale des Nations Unies et retenus par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS - ancien CAC) comme thème principal pour la coopération et l'action interinstitutions futures au sein du système des Nations Unies.

12. Les tâches et les défis qui se profilent ont trait notamment à la préparation et au suivi du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002) et du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 2003, et Tunis, 2005), à l'élaboration et à la mise en oeuvre des plans nationaux pour l'EPT et à la coordination des activités menées au titre de l'initiative en faveur de l'EPT, dans laquelle l'UNESCO a un rôle important à jouer. Sont également prévues d'autres actions dans le domaine normatif concernant le patrimoine subaquatique, le patrimoine immatériel, la bioéthique, la promotion et la pratique du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace ainsi que l'intégration des droits de l'homme dans les programmes de l'UNESCO pour donner suite à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, 2001).